



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Saint-Brieuc, le 13 octobre 2022

Le Préfet des Côtes-d'Armor

à

Monsieur le président
du Conseil départemental,
Madame et Messieurs les présidents
des établissements publics de coopération
intercommunale,
Mesdames et Messieurs les maires.

Objet : Crise sécheresse : le département des Côtes-d'Armor maintient une situation d'alerte renforcée qui s'accompagne de mesures d'interdiction et de restriction des usages de l'eau pour préserver la ressource



Depuis le 10 août 2022, le département des Côtes d'Armor est placé en « Crise sécheresse ».

L'analyse de la situation des débits des cours d'eau, des réserves des barrages et des ressources souterraines réalisée le 12 octobre 2022 fait apparaître un début d'amélioration de la situation. Cela est dû aux pluies du mois de septembre et aux efforts réalisés par tous les consommateurs. Ainsi, les réserves d'eau potable du département sont à présent de 60 jours, contre 45 jours le 23 septembre dernier mais 90 jours en temps normal.

Au regard de l'évolution de la situation, à l'examen des indicateurs de suivi de chaque secteur du département, et après consultation du comité de gestion de la ressource en eau réuni le mercredi 12 octobre, le département des Côtes-d'Armor quitte le niveau "crise sécheresse" pour être désormais placé en niveau "Alerte renforcée". J'ai pris l'arrêté joint en ce sens le 13 octobre 2022.

Cette évolution positive de la situation doit néanmoins être confirmée dans la durée et le niveau « Alerte renforcée » traduit une situation qui reste préoccupante et qui impose de continuer à limiter les consommations d'eau. Certaines interdictions et restrictions d'usages sont ainsi maintenues pour, d'une part, préserver la ressource en eau potable à court terme, et, d'autre part, favoriser dès à présent la reconstitution des ressources pour les mois à venir et l'année prochaine. Ces mesures de restrictions sont précisées dans l'arrêté préfectoral.

Place du général de Gaulle
BP 2370 – 22023 SAINT-BRIEUC
www.cotes-darmor.gouv.fr

 Prefet22  Prefet22

A nouveau, je souhaite vous partager l'appel au civisme et à la solidarité que j'adresse à tous les consommateurs, particuliers comme professionnels, afin de poursuivre les efforts engagés pour adopter un comportement quotidien solidaire en réduisant au maximum sa consommation et en respectant les mesures de restriction.

Le Préfet des Côtes-d'Armor



Stéphane ROUVÉ